

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF320

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 5

À l'alinéa 461, supprimer les mots :

« majorées d'un coefficient égal à l'indice des prix à la consommation harmonisé évalué pour l'année 2022 en loi de finances initiales pour 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.